

Si vous souhaitez effectuer une demande de transfert de droits à paiement de base (DPB) ou de dotation auprès de la réserve, il est impératif d'avoir déposé votre **dossier complet** à la DDTM au plus tard **le 17 mai 2021**.

Pour être considéré comme complet, votre dossier doit comporter l'**intégralité des pièces justificatives** mentionnées dans les notices.

*Les formulaires et notices peuvent être téléchargés en ligne sur le site TELEPAC dans l'onglet « formulaires et notices 2021 » au paragraphe « Droits à paiement de base 2021 ».*  
<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Si votre demande ou l'une des pièces justificatives parvient à la DDTM au-delà du 17 mai 2021, l'intégralité de votre dossier sera considéré comme ayant été déposé en retard.

La demande reste recevable si le retard intervient dans la période de dépôt tardif, (c'est-à-dire au plus tard le 11 juin 2021), **mais donne lieu à une réduction de 3 % par jour de retard** sur le montant de l'aide découplée-paiement de base qui vous sera versée au titre de la campagne 2021.

**Si vous déposez votre clause de transfert après le 11 juin**, elle sera **irrecevable** et ne pourra pas être prise en compte au titre de la campagne 2021.

Par conséquent, **il est recommandé de préparer votre dossier de transfert de DPB le plus tôt possible.**

Le dossier (formulaire et pièces justificatives) peut être déposé à la DDTM :

- au format papier à l'adresse suivante : DDTM 34 - Bâtiment OZONE - 181 place Ernest Granier - CS 60556- 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

- au format électronique :

- dépôt des documents sous TELEPAC (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021)
- par mail : [myriam.bicos@herault.gouv.fr](mailto:myriam.bicos@herault.gouv.fr)

#### **À noter :**

La date de signature des clauses ainsi que la date d'effet des pièces justificatives liées au transfert de DPB **ne peut être postérieure au 17 mai 2021**.

À défaut, elles ne sont pas recevables.

**Vous pouvez, préalablement à tout dépôt de dossier, prendre contact avec Mme Myriam Bicos au 04 34 46 60 49 ou lui envoyer un mail afin de prendre un rendez-vous téléphonique.**